

La personne handicapée mentale est la seule raison d'exister d'**AVENIR-APEI**.

La satisfaction de ses besoins et son épanouissement sont au centre de toutes les préoccupations, créations et activités de l'association.

Nous avons donc choisi comme principes fondamentaux de notre vie associative :

- ♦ Le respect de la personne handicapée mentale sur tous les plans : affectif, physique, intellectuel, moral et spirituel.
- ♦ Le respect de sa dignité et de sa citoyenneté dans une intégration adaptée.
- ♦ Son éducation, son apprentissage de la vie dans le cadre de ses droits et de ses devoirs.
- ♦ Ses possibilités d'accès :
 - ❖ À une vie sociale,
 - ❖ Au travail,
 - ❖ A des activités occupationnelles adaptées,
 - ❖ Aux loisirs.

Ces objectifs sont liés :

- ♦ À un souci constant de vérité et d'acceptation par la personne et son entourage de son handicap et des conséquences de celui-ci,
- ♦ À une dynamique d'ouverture,
- ♦ À un travail d'équipe (parents, professionnels et amis) à l'intérieur comme à l'extérieur.

Ils permettront de concevoir, mettre en œuvre, entretenir et perfectionner sans cesse les moyens nécessaires à notre raison d'être.